



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de la Protection des Populations**

Janvier 2023

## Conduite à tenir lors de mortalités anormales d'oiseaux de la faune sauvage

Dans le contexte de l'Influenza aviaire hautement pathogène qui sévit actuellement en Europe et sur le territoire national tant dans la faune sauvage que dans les élevages et les basses-cours contaminées par celle-ci, **les mortalités anormales chez les oiseaux sauvages peuvent être le signe de la présence de cette maladie.**

Lors de mortalités anormales qui sont signalées, il convient de contacter, selon le site de découverte (cf carte ci-dessous), soit le **service interdépartemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)**, soit la **Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France (FICIF)**, qui se chargeront de collecter les cadavres et de faire réaliser les analyses nécessaires.

Les éléments opérationnels sont détaillés ci-dessous :

La FICIF est joignable au 01 34 85 33 00 et également à cette adresse : [contact@ficif.com](mailto:contact@ficif.com)

Le Service Interdépartemental Yvelines et Val-d'Oise de l'OFB est joignable au 01 30 90 64 85, joignable en heure de bureau et transféré à l'agent d'astreinte hors horaire de bureau et Week-end, et également à cette adresse : [sid78-95@ofb.gouv.fr](mailto:sid78-95@ofb.gouv.fr)

Les mortalités anormales devant conduire à des prélèvements pour recherche de l'Influenza aviaire sont ainsi définies :

- ✓ La découverte **d'un cadavre** d'oiseau sensible à l'Influenza :
  - Anatidés : cygne, canard, oie
  - Laridés : mouette, goéland, sterne
  - Rallidés : poule d'eau, foulque, râle
- ✓ La découverte de **trois cadavres ou plus** d'autres espèces d'oiseaux sauvages trouvés dans **le même lieu** (rayon < 500 m) et **au même moment** (dans un pas de temps d'une semaine maximum).

### **DDPP du Val-d'Oise**

Immeuble le Modem  
16 rue Traversière  
CS 202508  
95035 CERGY-PONTOISE Cedex

Tél : 01 34 25 45 00  
[ddpp@val-doise.gouv.fr](mailto:ddpp@val-doise.gouv.fr)

Ouverture du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h

Le numéro d'astreinte de la DDPP, joignable du vendredi soir au lundi matin, est le 06 45 37 74 65

# Zone d'intervention des deux structures partenaires du réseau SAGIR en cas de suspicion d'IAHP (2022/2023)



**OFB**

**FICIF**

